

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

**Compte-rendu de la réunion plénière de la CLI auprès du site  
de Saint Alban**

<b>Date de la réunion</b>	13 juin 2023		
<b>Lieu de la réunion</b>	Centre d'Information du Public du CNPE de St Alban		
<b>Rédacteur du compte-rendu</b>	Sébastien DOUCET (ECIA)	<b>Date de diffusion du compte-rendu</b>	24/11/2023

<b>Participant</b>	<b>Fonction/collège</b>
M. Ghislain BOUAN	Chef de mission communication - Partenaires
M. Nicolas DELECROIX	Directeur du CNPE- Partenaires
M. Sébastien DOUCET	DNUC - Partenaires
M. Richard ESCOFFIER	Adjoint au chef de division de l'ASN- Partenaires
M. Didier GUIRAUD	Représentant de la sous-préfecture de Vienne - Partenaires
M. Jérôme LARQUIER	EDF environnement – Partenaires
M. Denis MAUVAIS	Sous-préfet de Vienne – Partenaires
M. Théo GROLEAS	Sous-préfecture de Vienne – Partenaires
Mme. Gaëlle CHAMOUSSET	Représentante CFE-CGC – Organisations syndicales
M. Fabien CHRISTINA	Représentant CFE-CGC – Organisations syndicales
M. Jean-François MUSUMECI	Représentant CFE-CGC – Organisations syndicales
M. Laurent PESSEMESE	Syndicat CGT – Organisations syndicales
Mme. Elisabeth CELARD	Ancienne présidente de la CLI – Experts
M. Roland DESBORDES	Représentant de la CRIIRAD - Experts
M. Jean DUBOUIS	Expert - Experts
M. Claude GABELLE	Représentant de la SFEN - Experts
M. Pascal JALLON	Président du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Isère ( <i>représenté par Jean-René CAUSSE</i> ) - Experts
M. Gérard PERROTIN	Président de l'Institut des Risques Majeurs - Experts
Mme. Bégonia SANCHEZ	Présidente du conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de l'Ain et de l'Isère ( <i>représentée par Mme. Christelle COTTE</i> ) – Experts
M. BARLET	Président de la fédération départementale pêche 42 - Associations
M. Jean-Claude GIRARDIN	Président de l'association « Sauvons notre futur » ( <i>représenté par M. Michel ETIENNE</i> ) - Associations
M. Patrick LARGERON	Président de la fédération départementale pêche 07 - Associations
M. Sébastien ANDRE	Bougé-Chambalud - Elus

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 1 sur 19

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

<b>Participant</b>	<b>Fonction/collège</b>
M. Jacques BERLIOZ	La Chapelle Villars ( <i>représenté par M. CECILLON</i> ) - Elus
Mme. Anne GERIN	Présidente de la CLI - Elus
M. Christophe BOUVIER	Chasse sur Rhône ( <i>représenté par M. BOUCHAMA</i> ) - Elus
M. Georges DEVRIEUX	Pélussin - Elus
M. Christian DUCCESCHI	La Terrasse sur Dorlay - Elus
Mme Isabelle DUGUA	Les Roches de Condrieu + département Isère - Elus
M. Yves FRAYSSE	Charnas ( <i>représenté par M. Bernard JEANTET</i> ) - Elus
M. Max KECHICHIAN	Serpaize ( <i>représenté par M. Dany ROCHE</i> ) - Elus
M. Yves LECOQ	Pavezin - Elus
M. Guy MARTINET	Loire-Sur-Rhône - Elus
Mme Sandrine LECOUTRE	Saint-Clair-Du-Rhône ( <i>représentée par M. Sylvain FAURITE</i> ) - Elus
Mme. Valérie PEYSSELON	Vérin - Elus
M. Simon PLENET	Annonay ( <i>représenté par Mme Antoinette SCHERRER</i> ) - Elus
M. Serge RAULT	Saint-Pierre-de-Bœuf - Elus
Mme. Edith RUCHON	Reventin-Vaugris - Elus
M. Yves RULLIERE	Savas ( <i>représenté par Mme Evelyne LENOBLE-CROISIARD</i> ) - Elus
Mme Élisabeth TYRODE	Châlons - Elus
M. Gilles VIAL	Salaise sur Sanne - Elus
M. Régis VIALATTE	Clonas-sur-Varèze - Elus

**Excusés :**

- M. Christophe CHARMASSON – Représentant de la sous-préfecture de Vienne,
- Mme. Mélanie CLOUARD – Inspectrice ASN,
- M. Jean-Louis COPIN – Secrétaire général sous-préfecture de Vienne,
- M. Alban EVE – Chef de mission sûreté,
- Mme. Nathalie LOPES – Inspectrice ASN,
- Mme. Nour KHATER – Cheffe de la division de Lyon de l'ASN
- M. Serge MARTIN – Secrétaire général CGT,
- M. Christophe SALVETAT – Syndicat CGT,
- M. Rémi GANDY – Président de la fédération départementale des chasseurs de la Drôme,
- M. Philippe GENTY – Saint Maurice l'Exil,
- M. Georges MONTAGNE – Président de l'association « vivre ici, - vallée du Rhône environnement »,
- M. Yvan ARGOUD – Revel-Tourdan,
- M. Denis CHAMBON – Saint Alban du Rhône,
- M. Dino CINIERI – Assemblée nationale,
- M. Robert DURANTON – Roussillon,
- M. Thierry KOVACS – Vienne.

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 2 sur 19

### **A l'ordre du jour**

- 1.** Accueil de la Présidente et validation du compte-rendu de la dernière CLI plénière
- 2.** Bilan de l'année sur le site (ASN),
- 3.** Point d'étape de la Visite Partielle (VP) de l'unité 1 (EDF),
- 4.** Présentation des ESS de niveau 1 (EDF),
- 5.** Point d'information sur les visites décennales (C. GABELLE),
- 6.** Point d'information sur la préparation de l'été 2023 (EDF),
- 7.** Questions diverses

## **GLOSSAIRE**

ACRO : Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest  
ANCCLI : Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information  
ASG : Alimentation de Secours du générateur de vapeur  
ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire  
CLI : Commission Locale d'Information  
CLIGEET : Commission Locale d'Information des Grands Equipements Energétiques du Tricastin  
CNPE : Centre Nucléaire de Production d'Électricité  
CRIIRAD : Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la RADioactivité  
CSC : Corrosion Sous Contrainte  
DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
EDF : Electricité de France  
ESPN : Equipement Sous Pression Nucléaire  
ESE : Evènement Significatif pour l'Environnement  
ESR : Evènement Significatif pour la Radioprotection  
ESS : Evènement Significatif de Sûreté  
EST : Evènement Significatif pour le Transport  
FOH : Facteur Organisationnel et Humain  
GV : Générateur de Vapeur  
INES : International Nuclear Event Scale (*échelle internationale de classement des événements significatifs*)  
IRMa : Institut des Risques MAjeurs  
IRSN : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire  
MARN : Mission d'Appui au Risque Nucléaire  
MW : Mégawatts  
REX : Retour d'EXpérience  
RTE : Réseau de Transport d'Electricité  
SFEN : Société Française d'Energie Nucléaire  
SIR : Service d'Inspection Reconnu  
VD : Visite Décennale  
VP : Visite Partielle

**Addendum du 5 décembre 2023 :** M. Roland Desbordes, membres de la CLI (collège des associations), a demandé lors de la CLI plénière et par mail au secrétariat de la CLI du 5/12/2023 09:49 que des précisions soient apportées à ses interventions. Ces éléments sont ajoutés en addenda et identifiées **en rouge** dans le corps de texte des pages 8 et 10.  
Cette version du compte-rendu a été approuvée par la CLI le 5 décembre 2023 lors de son assemblée plénière.

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 3 sur 19

## **COMPTE-RENDU**

### **ACCUEIL DE LA PRÉSIDENTE ET VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE CLI PLÉNIÈRE**

La Présidente, Mme GÉRIN, accueille les membres présents et les remercie de s'être rendus disponibles pour la réunion plénière de cette Commission Locale d'Information sur le risque nucléaire du site de Saint-Alban. Elle remercie Monsieur le Directeur pour l'accueil, la mise à disposition de la salle et toute la logistique associée à l'organisation de la CLI dans ses locaux.

L'ordre du jour de cette réunion est plutôt chargé, car au-delà de l'actualité qui concerne le site, l'ASN procédera à une communication portant sur le bilan de son contrôle du site de St Alban St Maurice en 2022. Viendra ensuite un point d'information sur la préparation de l'été 2023 visant à présenter les travaux en cours sur les adaptations aux conditions climatiques ainsi que les mesures qui seront prises par l'exploitant pour assurer le fonctionnement de toutes les installations. Il est proposé qu'EDF prenne la parole avant l'ASN en vue d'aborder en premier lieu le point d'étape de la Visite Partielle (VP) sur la première unité, puis présenter les Evénements Significatifs de Sûreté (ESS) de niveau 1 sur l'échelle INES<sup>1</sup>. Monsieur GABELLE interviendra pour faire un point d'information globale sur les visites décennales sur le territoire, ainsi que la préparation de l'été. Libre cours sera enfin laissé aux échanges qui interviendront à la suite des diverses interventions.

En l'absence de remarque et de question, le compte-rendu de la réunion du 17 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés. Ce dernier sera donc diffusé en l'état.

### **ACTUALITÉS DU SITE**

M. Nicolas DELECROIX (*directeur du CNPE de Saint-Alban - EDF*) salue les membres présents. Il va procéder à la présentation des actualités du site et s'appuiera du document joint.

#### Actualité - Visite partielle de l'unité N°1 (Cf. page 2)

L'actualité de la centrale de Saint-Alban est essentiellement marquée par la visite périodique en cours sur le réacteur n°1. Ces périodes d'arrêt de tranche sont des périodes de très fortes activités pour l'exploitant, elles rythment très fortement la vie du site. Bien que le réacteur n°1 soit à l'arrêt pour visite de maintenance, le réacteur n°2 continue de produire. Pour rappel, il a couplé au réseau en date du 24 décembre à 23h précisément et depuis, il remplit vaillamment sa fonction d'alimentation du réseau électrique français, et ce, sans difficulté particulière. L'arrêt du réacteur n°2 est quant à lui prévu en début 2024, ce qui leur laisse le temps de s'occuper du réacteur n°1 et de préparer l'arrêt pour simple rechargement du réacteur n°2.

- La visite partielle du réacteur n°1 a débuté le 23 février 2023, soit depuis une centaine de jours, maintenant,
- Le taux d'avancement était de 73% au 5 juin, il est désormais à plus de 75% (NDLR : le 13 juin),
- Aucun accident grave en matière de sécurité n'est à signaler sur cet arrêt. Cependant, il existe quelques éléments de sécurité qui sont suivis avec attention,
- En ce qui concerne la durée, le recouplage est attendu au 8 juillet 2023, ce délai est susceptible d'évoluer en fonction des aléas techniques rencontrés. En effet, la VP est d'envergure puisqu'il y a 13 000 activités de maintenance. Avec autant d'activités, il est susceptible d'y avoir des aléas,

<sup>1</sup> INES : International Nuclear Event Scale (échelle internationale de classement des événements significatifs)

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 4 sur 19

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

- Durant cet arrêt, des contrôles de Corrosion Sous Contrainte (CSC) ont été réalisés. Ce phénomène est susceptible de concerner l'ensemble du parc nucléaire français. Les contrôles réalisés sur le réacteur n°1 ont été effectués en début d'arrêt et pour l'heure, EDF n'en a pas encore eu les résultats. Dès que ces derniers seront connus, EDF les communiquera.

Activités dimensionnantes du Circuit Primaire (Cf. page 3) :

Sur la partie primaire, une partie des travaux est d'ores et déjà terminée, ce qui semble logique au vu du pourcentage d'avancement des travaux (75%).

- Remplacement des tubes-guides de grappe sur le couvercle de cuve : étape terminée,
- Échange standard d'une pompe primaire de réfrigération : étape terminée,
- Inspection du générateur de vapeur sur la partie primaire : étape terminée,
- Remplacement de 31 cannes chauffantes du pressuriseur : étape terminée,
- Travaux sur la génératrice inférieure (NDLR : *toute la partie inférieure des tuyauteries du circuit primaire*) : en cours. Cette étape sera traitée en priorité afin de pouvoir remplir le circuit primaire principal du réacteur. L'exploitant est en phase de finalisation de ces travaux et il espère que cela se terminera avant la fin de la semaine,
- Épreuves hydrauliques sur les Equipements Sous Pression Nucléaires (ESPN) : il restait encore 8 épreuves à réaliser lorsque la présentation a été rédigée, aujourd'hui, il en reste 2,
- Contrôles suite au phénomène de CSC : les analyses ont été réalisées, les résultats sont attendus.

Activités dimensionnantes du Circuit Secondaire (Cf. page 4) :

- Visite du corps basse pression n°2 de la turbine : étape terminée,
- Visite « type 2 » de l'alternateur : en phase de finalisation,
- Visite complète sur les 2 pompes d'Alimentation de Secours du Générateur de vapeur (ASG) : étape presque terminée,
- Visite complète sur les 2 pompes alimentaires : étape bientôt terminée,
- Il reste 2 épreuves hydrauliques à mener sur les Générateurs de Vapeur : pour rappel, durant cet arrêt, l'exploitant va gonfler à une pression d'épreuve les GV sur la partie secondaire, afin de s'assurer que ces derniers résistent à cette pression d'épreuve. Il s'agit ici de contrôles périodiques. Sur 4 épreuves prévues, 2 ont été réalisées et sont satisfaisants. Les 2 épreuves restantes devraient intervenir d'ici la semaine prochaine,
- Enfin, au-delà du GV, il reste un certain nombre d'épreuves hydrauliques à réaliser (22 étaient initialement prévues), il a finalement été décidé que 26 épreuves seraient menées au total, il en reste une bonne dizaine à réaliser.

Pour rappel, l'objectif de la visite du réacteur n°1 est de pouvoir recoupler le réacteur sur le réseau courant juillet.

Au-delà du temps réel, il est intéressant pour EDF de montrer ce qui est en préparation pour les années à venir. Sur le site, une équipe projet a été constituée afin de préparer les Visites Décennales (VD) des 40 ans (*donc plus de 4 ans à l'avance*) qui interviendront respectivement sur les réacteurs n°1 et 2 en 2027 et 2028. Pour rappel, les VD des 30 ans se sont déroulées en 2017 et 2018. Ces visites vont comprendre beaucoup de modifications, comme c'est le cas sur des réacteurs de type 900 MW, comme c'est le cas actuellement pour Bugey ou Tricastin. En 2027 et 2028, ce sera le tour des réacteurs de type 1300 MW et Saint-Alban fera partie des premiers sites du parc nucléaire de 1300 MW à réaliser ces VD des 40 ans.

## **GESTION DE LA PÉRIODE ESTIVALE**

M. Nicolas DELECROIX (EDF) explique que l'année dernière, EDF avait eu l'occasion de faire une communication en CLI au moment de l'été sur le sujet, notamment parce qu'un certain nombre de questions se posaient sur la manière dont la centrale était outillée et équipée pour faire face à une éventuelle canicule. EDF s'y prépare pour cet été au même titre que l'année dernière. L'idée est de donner cette fois-ci de manière anticipée les différentes réglementations ainsi que l'organisation qui sera mise en place pour faire face à une éventuelle canicule. Il laisse la parole à M. Jérôme LARQUIER, chef de mission environnement du site.

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 5 sur 19

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

M. Jérôme LARQUIER (EDF) procède à la présentation de la gestion de la période estivale de 2023 et s'appuiera du document joint.

Prélèvements et consommations (Cf. page 6) :

La centrale est en « circuit ouvert » et située en bord de rivière ; « circuit ouvert » signifie qu'il n'y a pas de tour aéroréfrigérante. Le site utilise beaucoup d'eau, mais est en réalité très peu consommateur puisque toute l'eau utilisée pour notamment refroidir le condenseur est restituée à 99,8% au cours d'eau. L'échauffement de l'eau est de 3°C après mélange, il s'agit de valeurs maximales autorisées. Il précise que l'été dernier, l'échauffement de l'eau était inférieur à 2°C, la moyenne se situant aux alentours de 1,2°C après mélange. Les prélèvements d'eau et les rejets sont encadrés par des décisions réglementaires strictes propres à chaque centrale, ils sont contrôlés en permanence.

REX canicule été 2022 (Cf. page 7) :

La température moyenne journalière calculée en aval du CNPE de Saint-Alban a dépassé la limite relevant des conditions climatiques normales pendant seulement une journée (le 12 août 2022), sachant que la législation environnementale permet d'aller jusqu'à 28°C. Le dépassement a été inférieur à 0,1°C (28,04°C). Ainsi, en ce qui concerne le site de Saint-Alban, la valeur des conditions climatiques normales a été dépassée une seule journée, et ce, en restant tout le temps dans les seuils dérogatoires. Pour autant, le CNPE est entré en situation exceptionnelle conformément à la décision de l'ASN n°2022-DC-0739 du 4 août 2022, fixant des prescriptions temporaires relatives aux rejets thermiques des centrales nucléaires de Blayais, Bugey, Golfech, Saint-Alban et Tricastin jusqu'au 11 septembre 2022. Pour rappel, plusieurs décisions ont été prises par l'ASN au cours de l'été 2022 : trois d'entre elles mentionnaient particulièrement les contraintes liées à la canicule, au réseau et une assurant les réserves de fonctionnement pour le gaz, notamment au vu du contexte Russo-Ukrainien.

- Le site de Saint-Alban a de fait respecté l'arrêté de rejets puisque les valeurs ont été dépassées seulement pendant une journée et étaient inférieures aux limites,
- L'analyse des résultats de la surveillance thermique, physico-chimique, microbiologique, planctonique et diatomique n'a pas mis en évidence d'influence notable du fonctionnement du CNPE en période de canicule sur l'ensemble de ces compartiments,
- Le fonctionnement du CNPE de Saint-Alban en période de canicule n'a pas eu d'effet sur le peuplement piscicole en termes d'impact sanitaire ou de mortalité. En cas de situation climatique exceptionnelle, l'exploitant augmente le nombre de contrôles qui se verront validés par l'ASN. Au-delà de ce qui est surveillé, l'exploitant continue les contrôles au niveau des stations multi-paramètres afin de mesurer la température en continu. D'autres choses se font comme la vérification de la mortalité piscicole dans la rivière.

En somme, l'exploitant a eu la chance de ne pas avoir eu d'impact notable durant la période de l'été 2022. La perte de production liée à la situation météorologique s'est élevée en 2022 à 4,4 jours, soit 0,85 % sur une année (<0,4 % sur l'ensemble du parc nucléaire). Les dispositions qui ont été prises par l'exploitant suite des contrôles supplémentaires amènent EDF à continuer ses efforts pour l'avenir, sachant que les projections qui avaient été faites pour l'été à venir sont à date plus favorables que ce qui a pu être imaginé et vécu l'été dernier.

L'été 2023 se préparera :

- En application stricte de la réglementation en vigueur sur les rejets thermiques,
- Avec une surveillance étroite et une adaptation de la production aux évolutions de débits et d'échauffement du Rhône. En effet, si l'exploitant devait agir sur la production et que les températures devaient augmenter fortement, EDF aurait la possibilité de baisser la puissance des tranches, afin de limiter l'impact possible sur le fleuve et l'environnement,

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 6 sur 19

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

- En cas de dépassement des limites thermiques, comme ceci fut le cas une journée en 2022, un programme de surveillance environnementale complémentaire et renforcé sera mis en œuvre. Ce programme est évidemment adapté aux particularités de l'environnement du site. Chaque site est régi en fonction de l'arrêté de rejets et de prélèvement d'eau qui lui est propre. Sont ainsi suivis la température des cours d'eau, les paramètres physico-chimiques ainsi que les paramètres biologiques,
- Sur certains suivis, EDF continue également à regarder sur le long terme, notamment dans le cadre de la surveillance réalisée en conditions climatiques normales. Ceci permet d'analyser la persistance dans le temps des phénomènes exceptionnels qui auraient pu être mis en évidence pendant la période, tel que le comportement sur les populations piscicoles. Au-delà des surveillances menées au quotidien, il existe d'autres éléments d'analyse qui se poursuivent sur cette vision.

M. Jérôme LARQUIER (EDF) en a terminé avec le déroulé de ce qui a pu se passer l'année dernière. Il en ressort que le CNPE de Saint Alban s'en est plutôt bien sorti, car une seule journée est passée au-dessus des conditions climatiques normales, à hauteur de 0,04°C. Toutes les dispositions qui ont été prises seront reconduites pour l'été à venir, même si à date, les prévisions sont plus favorables que celles de 2022.

**Questions/Réponses :**

***M. Gérard PERROTIN (IRMa) souhaiterait connaître la tendance de l'évolution de la température du Rhône et se demande s'il en existe une pour l'avenir.***

M. Jérôme LARQUIER (EDF) répond que la tendance à long terme est toujours difficile à imaginer, mais force est de constater que les températures ne se refroidiront pas. Localement, au vu des réserves de production et des projections locales, l'année 2023 semblerait être plus favorable que 2022, sachant que sur le long terme, voire le très long terme, au regard du réchauffement climatique subi depuis quelques années, cela ne se fera pas sans impact. Pour l'instant et grâce au retour d'expérience, EDF se dit « plus sereine » pour l'été à venir, sachant que les phénomènes observés en prévision dans le domaine, et au-delà du réchauffement global, sont nouveaux, il est donc difficile de les prévoir.

***M. Gérard PERROTIN (IRMa) se demande quel est l'organisme ou l'expert qui suit cette question de près.***

M. Denis MAUVAIS (*sous-préfecture de Vienne*) indique qu'il y a une étude et un suivi faits par la DREAL ; il suppose que cette étude est consultable en ligne. Toutefois, il est possible de dire que la tendance est à l'augmentation de la température du Rhône. Cette étude a mis en exergue la baisse du niveau du Rhône et c'est sur ce point qu'il faudra être vigilant.

M. Nicolas DELECROIX (EDF) ajoute qu'énormément de personnes s'occupent des prévisions climatiques, notamment avec le réchauffement tel qu'il est vécu aujourd'hui. Il y a des entités externes, des entités qui dépendent de l'État, comme la DREAL, et EDF a également son propre réseau d'experts comme la division technique de Grenoble. Ces derniers gèrent l'ensemble du bassin Rhône-Alpes et coordonnent les barrages et les ouvrages d'exploitation sur le Rhône. Ceci permet d'avoir une photographie assez précise à l'instant T et à l'échelle de la saison. Il est donc possible d'avoir une projection en comparatif année après année. Il confirme l'évolution à la hausse et les constructions de modèles d'aujourd'hui vont forcément évoluer. L'intérêt pour l'exploitant est d'avoir un maximum de marge vis-à-vis de la sûreté de l'exploitation. EDF a en revanche un peu moins de marge sur le modèle environnemental, c'est ce qui peut amener à baisser la production (c'est arrivé pendant 4 jours l'année dernière). Pour cette raison, EDF s'attache à respecter la réglementation environnementale en permanence. Ceci vise à se projeter à 10, 20, 30 ans, c'est un enjeu important à la fois pour l'exploitant, mais aussi pour l'ensemble des ouvrages du parc nucléaire français qui ont besoin de cours d'eau pour fonctionner.

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 7 sur 19

Département de l'Isère  
Direction de la performance et de la modernisation du service au public

**M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) souhaiterait comprendre quel est le nombre de jours qui a véritablement été affecté par la canicule de 2022. EDF a souligné que la canicule avait affecté la production annuelle de moins de 1%, mais en même temps, il a été précisé que la perte de production annuelle s'était élevée à 4 jours. De plus, l'exploitant a parlé de la température du Rhône sans aborder les rejets chimiques et radiologiques, alors qu'ils sont assujettis à certaines conditions pour être rejetés, notamment le débit du Rhône. Or, le débit du Rhône baisse d'année en année. Au regard des statistiques qu'EDF réalise depuis 30 ans sur l'évolution de la température du Rhône, la conclusion n'est pas de dire que le débit diminue, mais que la température augmente et que ce sont les centrales nucléaires qui sont pour moitié responsables de ce phénomène, l'autre moitié étant la conséquence de l'augmentation de la température mondiale. Les consommations des centrales nucléaires du parc nucléaire français sont aussi conséquentes que la consommation de l'eau potable de tous les Français. Cette question devra donc être posée avec beaucoup d'acuité dans les années à venir parce que les choses vont bien plus vite que prévu. Les glaciers fondent (Isère) et ceux du Rhône sont en train de fondre aussi, ce qui prouve que la situation devient de plus en plus tendue. Jusqu'à présent, le Rhône a été épargné. Il termine en soulignant qu'EDF est autorisée à rejeter des éléments chimiques et radiologiques au-delà de 400m<sup>3</sup>/s et l'été dernier, les rejets étaient à 300m<sup>3</sup>/s dans le débit du Rhône. Il se demande comment l'exploitant a continué à gérer ces rejets d'effluents chimiques avec ces valeurs de débit.**

**ADDENDUM DE M. Roland DESBORDES en CLI du 5 décembre 2023 : reformulation de son intervention :**

**M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) souhaiterait comprendre quel est le nombre de jours qui a véritablement été affecté par la canicule de 2022. EDF a souligné que la canicule avait affecté la production annuelle de moins de 1%, mais en même temps, il a été précisé que la perte de production annuelle s'était élevée à 4 jours. De plus, l'exploitant a parlé de la température du Rhône sans aborder les rejets chimiques et radiologiques, alors qu'ils sont assujettis à certaines conditions pour être rejetés, notamment le débit du Rhône. Or, le débit du Rhône baisse d'année en année. Au regard des statistiques qu'EDF réalise depuis 30 ans sur l'évolution de la température du Rhône, la conclusion n'est pas de dire que le débit diminue, mais que la température augmente et que ce sont les centrales nucléaires qui sont ~~pour moitié~~ **en majorité (80%)** responsables de ce phénomène, ~~l'autre moitié~~ **le reste** étant la conséquence de l'augmentation de la température ~~mondiale~~ **ambiante**. Les consommations des centrales nucléaires du parc nucléaire français sont aussi conséquentes que la consommation de l'eau potable de tous les Français. Cette question devra donc être posée avec beaucoup d'acuité dans les années à venir parce que les choses vont bien plus vite que prévu. Les glaciers fondent (Isère) et ceux du Rhône sont en train de fondre aussi, ce qui prouve que la situation devient de plus en plus tendue. Jusqu'à présent, le Rhône a été épargné. Il termine en soulignant qu'EDF ~~est~~ **était** autorisée à rejeter des éléments chimiques et radiologiques au-delà de 400m<sup>3</sup>/s ~~et l'été dernier, les rejets étaient à 300m<sup>3</sup>/s dans le débit du Rhône,~~ **cette limite a été ramenée à 300m<sup>3</sup>/s à la demande de l'exploitant (avec même possibilité de 253m<sup>3</sup>/s).** Il se demande comment l'exploitant ~~a continué~~ **pourra continuer** à gérer ces rejets d'effluents chimiques avec ces valeurs de débit **d'étiage en baisse**.**

M. Nicolas DELECROIX (EDF) observe qu'il y a là beaucoup de questions posées. Il ne valide pas l'ensemble des chiffres qui ont été donnés, car ils dépassent largement le site de St-Alban, mais il va répondre à certaines interrogations. 4,4 jours est une donnée qui correspond à la perte de production pour l'ensemble des réacteurs de Saint-Alban pour l'été 2022. L'exploitant est amené à avoir des pertes de production lorsqu'il s'approche des limites de température, en sachant que cette limite est fixée à 28°C. La première action à mener est alors de baisser la production pour faire en sorte que ces limites ne soient pas atteintes. Si les conditions sont normales, le seuil des 28°C ne sera pas dépassé, ce qui a été finalement le cas pour une partie de l'été 2022. Lorsque l'exploitant est en régime exceptionnel, EDF est autorisée à dépasser les 28°C, car les conditions climatiques sont extrêmes et qu'il faut maintenir l'équilibre de l'offre et de la demande. Dans ce cadre, les

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 8 sur 19

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

températures sont en effet dépassées. L'arrêté de rejet autorisait quant à lui l'exploitant à pouvoir aller jusqu'à 29°C. Ce seuil a été dépassé pendant une journée au cours de l'été 2022, le dépassement fut de 0,04°C. Autrement dit, pendant une journée, la température s'est élevée à 28,04°C, alors que l'arrêté permettait d'aller jusqu'à 29°C, hors régime dérogatoire (largement relayé dans la presse) qui aurait au contraire permis à EDF d'aller encore au-delà des 29°C. Cependant, ce régime dérogatoire n'a jamais été utilisé pour Saint-Alban.

Concernant les rejets chimiques, le seuil qui interdit à l'exploitant de faire des rejets chimiques s'élève à 300m<sup>3</sup>/s. Il n'a plus en tête le nombre de jours durant l'été 2022 où le Rhône est passé en dessous des 300m<sup>3</sup>/s, mais il peut assurer qu'il a été assez limité. Ceci a conduit EDF à différer un ou deux rejets de bâches, à la fois parce que ceci tombait au bon moment et qu'il y avait suffisamment de marge pour pouvoir le différer. Dans tous les cas, EDF respecte en tout point cette réglementation et aujourd'hui, les rejets chimiques sont très loin d'être en limite comme c'est le cas sur la Loire en ce moment.

***M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) souhaiterait comprendre pourquoi la limite de débit pour pouvoir faire des rejets varie autant d'un fleuve à l'autre. Saint-Alban a la chance d'avoir un fleuve où le débit permet les dilutions. En revanche, au regard de ce qu'il se passe sur la Loire, sur la Vienne ou sur la Garonne, les limites de rejets chimiques et radiologiques sont fixées à 30 m<sup>3</sup>/s. Il voudrait comprendre cette distorsion qu'il existe d'un fleuve à l'autre, car l'unique chose qui est écrite dans les arrêtés d'autorisation c'est qu'il faut assurer une dilution de 1/500, sauf que quand la limite est de 30m<sup>3</sup>/s, cela reste difficile. Comme souligné, Saint-Alban a de la marge, mais personne ne sait pour combien de temps.***

M. Richard ESCOFFIER (ASN) ne parlera pas de comment sont fixées les limites dans la Loire ou dans la Meuse, mais d'une manière générale, les limites sont fixées sur la base d'études d'impact propres à chaque site, selon le type d'installation (mode de refroidissement, nombre de réacteurs...) et le milieu environnant (débit et sensibilité du milieu). D'ailleurs, les installations qui gèrent les rejets sont spécifiques à chaque centrale, car on dépend du débit du cours d'eau et du type de réacteur. En outre, les effluents sont entreposés avant rejet pour décroissance et adaptés pour chaque centrale.

Comme souligné, la centrale de Saint-Alban n'est pas en difficulté pour ce qui concerne l'entreposage des rejets chimiques ou radioactifs. Par contre des réflexions devront se tenir entre EDF et l'ASN sur d'autres centrales afin de déterminer s'il faut ajouter des entreposages et entreposer ces effluents pour les rejeter quand les débits sont plus importants. En outre, la réglementation prévoit que des cuves doivent être gardées vides en permanence au cas où il y aurait un événement significatif mais l'ASN peut octroyer des autorisations pour les utiliser exceptionnellement.

Ces cuves permettent de tenir plusieurs jours, mais cette durée dépend de plusieurs choses : si les centrales fonctionnent ou non, si elles font du suivi de charge ou pas, ou s'il y a des arrêts. Ces cuves ont un volume donné pour chaque centrale, mais savoir si les volumes sont suffisants pour stocker les effluents en attendant que les débits du fleuve soient plus élevés est une question qui va se poser à moyen terme. Ceci fait partie des impacts du changement climatique qui sont en train d'être étudiés par EDF.

***M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) rappelle que la seule règle fixée lorsqu'il y a un volume à rejeter c'est qu'il y ait une dilution optimum (1/500). Compte tenu du volume des cuves, de la puissance des réacteurs, ils ne sont pas très loin de Creys-Malville, les ordres de grandeur sont similaires. Tricastin utilise déjà une centaine de cuves par an, il est évident que la cuve n'est pas remplie d'un seul coup, mais petit à petit, il faut cependant ensuite en assurer la dilution.***

***Toutefois, si le débit du fleuve est trop faible, cela veut dire que les rejets vont se faire en plus de temps, or une année ne compte que 365 jours. C'est là que ça coïncide, il n'y a pas seulement les limites thermiques, il y a aussi les limites de rejets radiologiques et chimiques qui vont se poser demain. Il a été dit qu'il n'y avait pas d'impact notable sur le milieu naturel, mais les termes tels que « notable » ou « significatif » ne lui conviennent pas, car il est impossible de mesurer un impact mesurable à court terme, c'est au contraire sur le long terme qu'il sera possible de voir les effets de ces échauffements qui ne relèvent***

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 9 sur 19

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

***pas seulement de la responsabilité des centrales nucléaires, mais aussi du réchauffement climatique. En effet, les centrales ne sont pas responsables entièrement de l'évolution du biotope du Rhône, mais elles le sont en partie. Il se dit inquiet de voir la situation en comparaison de celle qu'ils ont pu connaître avant, surtout qu'il est question d'ajouter des réacteurs nucléaires sur le Rhône.***

**ADDENDUM DE M. Roland DESBORDES en CLI du 5 décembre 2023 : reformulation de son intervention :**

***M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) rappelle que la seule règle fixée lorsqu'il y a un volume à rejeter c'est qu'il y ait une dilution optimum (1/500). Compte tenu du volume des cuves, de la puissance des réacteurs, ils ne sont pas très loin de Creys-Malville, les ordres de grandeur sont similaires. Tricastin utilise déjà une centaine de cuves par an, il est évident que la cuve n'est pas remplie d'un seul coup, mais petit à petit, il faut cependant ensuite en assurer la dilution.***

***Toutefois, si le débit du fleuve est trop faible, cela veut dire que les rejets vont se faire en plus de temps, or une année ne compte que 365 jours. C'est là que ça coince, il n'y a pas seulement les limites thermiques, il y a aussi les limites de rejets radiologiques et chimiques qui vont se poser demain. Il a été dit qu'il n'y avait pas d'impact notable sur le milieu naturel, mais les termes tels que « notable » ou « significatif » ne lui conviennent pas, car il est impossible de mesurer d'évaluer un impact mesurable à court terme, c'est au contraire sur le long terme qu'il sera possible de voir les effets de ces échauffements qui ne relèvent pas seulement de la responsabilité des centrales nucléaires, mais aussi du réchauffement climatique. En effet, les centrales ne sont pas responsables entièrement de l'évolution du biotope du Rhône, mais elles le sont en grande partie. Il se dit inquiet de voir la situation en comparaison de celle qu'ils ont pu connaître avant, surtout qu'il est question d'ajouter des réacteurs nucléaires sur le Rhône.***

***M. Patrick HENRIOT (Saint Pierre de Bœuf) explique qu'actuellement, des règles de prises et de rejets d'eau sont régies par des textes qui datent de 2017. L'ASN a réécrit une règle spécifique pour cet été, il se demande si cette règle ne déroge pas aux textes précédents.***

M. Richard ESCOFFIER (ASN) répond que l'ASN n'a pas écrit de règle spécifique pour cet été (l'été 2023), mais pour l'été dernier au vu du caractère exceptionnel de la météo et au vu du besoin de soutien du réseau.

Ni l'ASN ni EDF ne sont à l'initiative de dire qu'il y a un besoin exceptionnel, c'est le gestionnaire du réseau électrique qui doit faire part d'une nécessité de soutenir le réseau électrique. La nécessité publique doit ensuite être validée par la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du Ministère de la transition énergétique (MTE).

Ce n'est pas un permis de fonctionner en dehors des autorisations normales, mais uniquement si à un moment donné dans la journée, RTE dit qu'il y a un risque de perdre le réseau électrique, ce qui ne serait pas sans conséquence à la fois pour les consommateurs, mais aussi pour les installations industrielles et nucléaires.

Pour cette raison, tout en fixant de nouvelles limites pour ces périodes de tension, l'ASN a fixé des mesures de surveillance renforcées des cours d'eau. Toutefois, mais comme démontré par EDF, ces dispositions dérogatoires n'ont été utilisées que très peu de jours. En conclusion, les limites n'étaient pas modifiées sans condition pour une durée de 2 mois, mais s'il y avait un problème de sécurité réseau, il aurait alors été possible d'utiliser les nouvelles limites, moyennant des conditions de surveillance particulières renforcées.

En outre, dans la région, trois inspections ont été réalisées par l'ASN afin de vérifier que les dispositions de surveillance exceptionnelles étaient bien en place dans le cas où cela se produirait.

Il faut également noter que certains autres paramètres sont difficiles à prévoir, comme la disponibilité des autres réacteurs. Sur le Rhône, les quatre réacteurs de Cruas fonctionnent en circuit fermé et réchauffent donc très peu le Rhône. Finalement, ces réacteurs impactent par leur disponibilité le besoin d'autres réacteurs. En effet, le réseau électrique est maillé mais l'électricité ne peut pas se

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 10 sur 19

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

transporter de manière illimitée, ainsi le besoin de soutien du réseau dépend de la disponibilité des moyens de productions d'une région, mais également de la consommation régionale ou des interconnexions avec des pays riverains.

L'année dernière, outre la canicule, il y avait, pour rappel, des difficultés de corrosion sous contrainte et plusieurs réacteurs, au plan régional et national, étaient à l'arrêt pour entreprendre des vérifications qui ont nécessité la découpe de tronçons de tuyauteries. Le réacteur 4 de Bugey, par exemple, qui est aussi en circuit fermé avec des tours aéroréfrigérantes étaient concernés.

Ainsi, pour prévoir une situation exceptionnelle, il y a tout un tas de paramètres qui sont difficiles à anticiper. Il y a certes la météo, mais en cas d'arrêt automatique, la sûreté est toujours la priorité et dans ce cas, le réseau doit pouvoir fonctionner malgré cet arrêt.

EDF doit présenter ultérieurement ce qui est envisagé pour 2023 sans qu'il ne soit à ce stade confirmé qu'une situation exceptionnelle se présentera. En 2022, tout le monde a été pris de court et les décisions ont dû être données assez rapidement, et c'est bien ce que prévoit le code de l'environnement (Article R.593-40 du code de l'environnement) : « *Si, du fait d'une situation exceptionnelle, la poursuite du fonctionnement d'une installation nucléaire de base nécessite une modification temporaire de certaines prescriptions, et si ce fonctionnement constitue une nécessité publique, l'Autorité de sûreté nucléaire peut décider cette modification sans procéder aux consultations préalables prévues par le présent article.* ». En 2022, les services de l'État ont tout de même été consultés par l'ASN, mais ils n'ont eu finalement qu'assez peu de temps pour donner suite.

Cette année, le sujet est travaillé en amont au cas où cela viendrait à se reproduire. Au jour de la CLI, EDF n'a pas encore déposé de dossier de demande de modification des décisions existantes. Toutefois, si tel était le cas, il est préférable d'avoir réfléchi en amont à ce qu'il faudra mettre dans les décisions, le tout en travaillant avec les services de l'État pour que le retour d'expérience de l'année précédente soit intégré. Ainsi, pour la région AuRA, l'ASN a engagé, en anticipation, des échanges préparatoires avec la DREAL pour intégrer ce retour d'expérience.

## **BILAN ANNÉE 2022 (ASN)**

M. Richard ESCOFFIER (ASN) va présenter le bilan du contrôle de l'année 2022, il s'appuiera du document joint.

Pour information, ce bilan figure dans le rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France que l'ASN a présenté le 25 mai aux parlementaires de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), en 2022. Ce dernier a été présenté ce matin même en conférence de presse régionale ; les membres de la CLI ont ainsi la primeur d'apprendre ce qui a été dit ce matin-même pour le site de St-Alban.

L'ASN effectue des contrôles et cela passe par un certain nombre d'inspections. En 2022, 25 inspections (soit 28 jours) ont été faites sur le site de St-Alban, contre 21 inspections en 2021 (correspondant à 23 jours). L'augmentation du nombre de jours d'inspection n'était pas liée à une préoccupation particulière, mais plutôt à l'actualité des réacteurs, notamment parce qu'il y a eu un arrêt un peu plus long et plus important en 2022. Ce type d'arrêt suscite en effet plus d'inspections, car l'ASN effectue des contrôles d'opérations de maintenance. De la même manière, en 2023, le nombre d'inspections est susceptible d'être plus important au vu du programme et la durée de l'arrêt du réacteur 1.

Les inspections de sûreté et de maintenance sont menées sur différents thèmes (Cf. page 2). Il y a notamment eu en 2022 une inspection inopinée sur les règles de surveillance associées à la présence potentielle de corrosion sous contrainte. Tant que ces contrôles ne sont pas terminés, des dispositions transitoires s'appliqueront pour anticiper l'existence de corrosion et de fissure ; des règles spécifiques s'appliquent alors et l'objectif de cette inspection inopinée a été de vérifier que ces règles étaient bien appliquées. Il y a également eu une inspection « grand chaud » pendant la

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 11 sur 19

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

période de canicule. Ainsi, le programme d'inspection de l'ASN est adapté à l'actualité, aux sujets de préoccupations ou en fonction du retour d'expérience des autres sites.

D'autres inspections ont eu pour thème l'environnement :

- 2 inspections en 2022 sur la gestion des déchets, dont une inopinée. A noter que, chaque année, l'ASN réalise 20 à 25% de ses inspections de manière inopinée.
- 1 inspection avec réalisation de prélèvements et analyses contradictoires. Avec l'aide d'un laboratoire, l'ASN effectue des prélèvements et conserve 3 échantillons, dont un est laissé à EDF, un est emmené par le laboratoire et un dernier est placé sous scellé. Les résultats sont comparés à la fin pour s'assurer que les valeurs sont les mêmes et dans le cas contraire, le 3<sup>e</sup> échantillon servira de support pour entreprendre une procédure contradictoire.
- 1 inspection du laboratoire agréé pour la surveillance de l'environnement. C'est EDF qui réalise la surveillance de l'environnement, mais son laboratoire se doit d'être agréé par l'ASN suivant la même norme que les laboratoires externes.

Il y a également eu une inspection sur la radioprotection des travailleurs et sur la mise en place des pôles de compétence en radioprotection. Enfin, il y a eu une inspection sur les expéditions de colis.

Ce qui ressort de l'ensemble de ces inspections :

- Une bonne préparation des inspections quand elles sont annoncées. C'est important puisque cela signifie que les éléments sont disponibles et sont produits de façon efficace,
- Le déroulement des inspections a été satisfaisant, notamment au travers de la fluidité et de la qualité des échanges. Il existe une réelle transparence de l'exploitant,
- La qualité des réponses a été satisfaisante. Après chaque inspection, l'ASN écrit une lettre de suite qu'elle adresse à EDF. L'ensemble de ces lettres de suite sont mises en ligne sur le site internet de l'ASN [www.asn.fr](http://www.asn.fr). L'exploitant doit ensuite y répondre et après vérification, l'ASN souligne qu'en ce qui concerne le site de St-Alban, les réponses données par EDF sont à l'attendu.

Évènements significatifs (Cf. page 3) :

- 24 Evènements Significatifs pour la Sûreté (ESS),
- 6 Evènements Significatifs pour la Radioprotection (ESR),
- Aucun Evènement Significatif pour l'Environnement (ESE),
- 3 Evènements Significatifs pour le Transport (EST).

Le volume des événements significatifs est assez comparable aux années précédentes. Il a déjà souligné au sein de cette instance que l'évolution à la hausse ou à la baisse du nombre d'événements significatifs n'est pas suffisant pour émettre un avis sur la sûreté. Dans le cas de St Alban, il est possible de constater qu'il n'y a pas d'évènement récurrent ce qui est plutôt satisfaisant. En effet, un point de vigilance pour l'ASN porte sur les évènements se produisant plusieurs fois ou montrent une famille d'évènements dans un métier ou dans un domaine du site.

Avis de l'ASN sur le traitement des évènements :

- La qualité des déclarations est globalement satisfaisante, quelques évènements sont déclarés après réarbitrage à froid : cela signifie qu'en principe, l'exploitant détecte les évènements et dès qu'ils se produisent, un signalement est fait à l'ASN. Il se peut qu'il y ait des désaccords entre les gens de l'exploitation et la filière indépendante de sûreté chez EDF, l'un pouvant considérer qu'il ne s'agit pas d'un évènement, et l'autre pouvant au contraire penser que c'en est un et qu'il faut le déclarer à l'ASN. Dans ce cas, il existe un dispositif de litige qui remonte à la direction du site qui, à froid, peut donner raison à l'un ou à l'autre. Il y a eu plusieurs réarbitrages à froid l'année dernière,
- Les rapports d'analyse sont de qualité et transmis dans les délais : chaque fois qu'il y a un évènement, EDF dispose d'un délai réglementaire de 2 mois pour transmettre à l'ASN un rapport d'analyse, ainsi que des actions correctives. Saint-Alban est à l'attendu sur ce point.

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 12 sur 19

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

- L'ASN a cependant relevé des insuffisances dans le domaine de la conformité aux règles d'exploitation : ce qui fait défaut quand l'installation est en bon état et qu'elle n'a pas de problème technique, c'est le facteur humain ou les organisations. C'est donc plutôt bon signe lorsqu'il ne reste plus que ça comme évènement à souligner, même si cela exige malgré tout de travailler, car il s'agit de culture, de geste et de fiabilité humaine. L'ASN attend donc quelques progrès en la matière de la part du site de Saint-Alban.

Exploitation des réacteurs (Cf. page 4) :

- Absence d'arrêt automatique des réacteurs,
- Transitoires de mise à l'arrêt et de démarrage du réacteur 2 qui ont été maîtrisés : l'ASN voit parfois sur certains sites que les arrêts ou les redémarrages de réacteurs se passent plus ou moins facilement et qu'il peut y avoir des aléas techniques. C'est là que les difficultés se produisent ou que des erreurs sont commises, ceci ayant pour conséquence d'avoir des évènements, mais en l'occurrence, ceci ne fut pas le cas sur le réacteur 2 de Saint-Alban.
- Une inspection dédiée aux équipes de conduite a été menée précisément sur leurs formations qui sont suivies, les équipes sont de fait bien formées.
- La maîtrise du risque d'incendie est satisfaisante, elle s'est même améliorée.
- La gestion des situations d'urgence est elle aussi jugée satisfaisante.
- Ne demeurent que des sujets sur la conformité aux règles générales d'exploitation, encore que la conduite à tenir a toujours été respectée.

Si les membres de la CLI lisent les communications sur les évènements significatifs, souvent, l'ASN parle de conduite à tenir respectée ou non. Dans le nucléaire, ces règles générales d'exploitation sont un peu le « code de la route » à suivre. En cas de panne, ce code de la route dit que l'exploitant dispose de 24 heures pour réparer la panne ou arrêter le réacteur. Dans le cas où la conduite à tenir est respectée, l'évènement significatif sera peut-être de niveau 0. Cependant, si pour une raison ou pour une autre le réacteur continue à fonctionner au-delà des 24 heures, sur l'échelle INES, ce sera forcément un évènement de niveau 1, car l'ASN considèrera alors que la conduite à tenir n'a pas été respectée. Sur Saint-Alban, il n'y a eu aucun évènement significatif de niveau 1 en 2022.

**Ce que retient l'ASN, c'est qu'en 2022, la centrale de Saint-Alban a maintenu de bonnes performances, qui avaient déjà été relevées en 2021. Les installations sont exploitées et maintenues de façon satisfaisante et l'ASN considère que le site doit poursuivre les actions engagées pour améliorer la prise en compte des facteurs sociaux, organisationnels et humains, ce qui est sujet de travail permanent et de longue haleine.**

Maintenance des installations (Cf. page 5) :

- La gestion des activités de maintenance est correctement réalisée, conformément aux référentiels d'exigences de maintenance. Les activités sont faites comme elles doivent l'être et sont terminées conformément aux attendus en matière de sûreté, et ce, quitte à prendre du retard.
- Une inspection « maintenance » en mai 2022 a mis en évidence une organisation efficace du site pour gérer la maintenance, conformément aux exigences nationales.
- L'arrêt de la tranche 2 pour visite partielle s'est correctement déroulé du point de vue sûreté. Il n'a pas d'avis à donner du point de vue industriel, mais il y a eu des sujets de ressources et d'aléas ce qui a induit que le réacteur a été arrêté plus longtemps que prévu. Ceci ne dérange pas l'ASN du moment que ce qui doit être fait est bel et bien fait en matière de sûreté.
- Concernant les équipements sous pression, l'ASN a audité le Service d'Inspection Reconnu (SIR) et a renouvelé sa reconnaissance et son habilitation. Pour information, le SIR est audité par l'ASN tous les 3 ans.

**En conclusion, l'arrêt s'est déroulé dans de bonnes conditions, l'ASN considère qu'EDF a maîtrisé la qualité de la réalisation des activités prévues et a respecté les exigences de sûreté associées.**

Protection de l'environnement et gestion des déchets (Cf. page 6) :

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 13 sur 19

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

- Pas d'évènement significatif pour l'environnement en 2022, ce qui est plutôt bon signe puisque s'il y a un évènement, cela signifie que la prévention a dysfonctionné.
- L'ASN a fait une demande à caractère prioritaire à l'issue de l'inspection basée sur le thème des déchets concernant le malaxeur à béton. Il existe plusieurs grades dans les demandes, la catégorie 1 concerne les demandes prioritaires, elle intervient juste avant la sanction. Il est de fait demandé que le sujet soit traité prioritairement soit parce que le sujet est important, soit parce que le sujet traîne un peu.
- Une indisponibilité des boudruches d'isolement du réseau pluvial a été relevée puisqu'elle a duré plusieurs mois. Sur le site, il y a un réseau pluvial muni de boudruches qui se gonflent en cas de fuite ou de renversement d'effluent sur le site. Une fois gonflées, ces boudruches permettent de récupérer des effluents dans les eaux pluviales. Or, ces dernières ont été en panne durant plusieurs mois.

**L'ASN considère que la situation est satisfaisante, mais aimerait un traitement plus réactif des aléas techniques sur ces dispositifs. Si les pannes ne durent que quelques jours, ce n'est pas très grave, mais plus la panne dure dans le temps, plus il risque d'y avoir un évènement concomitant.**

Radioprotection des travailleurs (Cf. page 6) :

- Les doses collectives et individuelles des travailleurs sont maîtrisées : il n'y a eu aucun dépassement ni du quart de la dose annuelle ni de la dose annuelle pour les travailleurs. Les prévisionnels sont relativement ambitieux, mais sont respectés.
- 6 Evènements Significatifs pour la Radioprotection (ESR) ont été déclarés, dont plusieurs liés à des défauts de balisage de zone radiologique orange : les zones ont plusieurs couleurs (gris, vert, jaune, orange et rouge). Ces dernières sont destinées à évaluer le risque et à partir de la zone orange, il y a des règles très spécifiques sur les agents qui ont le droit d'y rentrer et le temps qu'il leur est possible d'y rester. À Saint-Alban, l'ASN a relevé des défaillances dans la gestion de ces zones orange qui n'ont certes pas eu de conséquences, mais qui auraient pu en avoir.
- La nouvelle organisation règlementaire avec des pôles de compétence en radioprotection a permis à l'ASN d'autoriser la mise en œuvre de ces pôles. Il y a 2 pôles de compétences : un pour la radioprotection des travailleurs et un autre pour la radioprotection de l'environnement.
- Quelques écarts ont été relevés concernant la tenue des chantiers et la gestion des déchets potentiellement contaminés : ce sont là encore des sujets de rigueur, il faut veiller à ce que :
  - o les déchets soient correctement étiquetés,
  - o les déchets soient bien rangés dans les bons endroits,
  - o les locaux soient propres et non encombrés,
  - o les déchets soient régulièrement collectés.
- Tout ceci peut engendrer des déchets radioactifs qui ne sont pas au bon endroit ou des agents qui se contaminent. Pendant les arrêts de réacteur, l'ASN attend de fait beaucoup de rigueur dans ce domaine.

**En matière de radioprotection des travailleurs, l'ASN considère que les résultats opérationnels ont été satisfaisants. Cependant, elle attend encore un renforcement de la culture de radioprotection et de la rigueur du balisage des chantiers, des outillages et des déchets nucléaires.**

Appréciation générale (Cf. page 8) :

- L'ASN considère que les performances globales de la centrale nucléaire de Saint-Alban :**
- **Se distinguent favorablement par rapport à l'appréciation générale que l'ASN porte sur les CNPE d'EDF en matière de sûreté nucléaire. L'ASN est d'avis que le niveau global à l'échelle nationale est satisfaisant, mais que Saint-Alban se distingue plutôt positivement par rapport à la moyenne.**
  - **Les performances globales du site de Saint-Alban rejoignent l'appréciation générale que l'ASN porte sur les CNPE d'EDF en matière de radioprotection. Il précise que la**

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 14 sur 19

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

**prévention des contaminations et la tenue des chantiers sont des points qui sont retrouvés dans les 4 centrales de la région, l'ASN a demandé à ces 4 centrales de s'améliorer sur ces sujets.**

- **Enfin, sur la protection de l'environnement, l'ASN considère que le site ne se distingue ni positivement ni négativement par rapport au reste du parc.**

Gestion de la sécheresse et de la canicule de 2022

M. Richard ESCOFFIER (ASN) présente maintenant la gestion de la sécheresse et de la canicule de 2022.

L'année dernière, l'ASN a adopté des décisions qui fixaient des prescriptions temporaires sur les rejets de 5 centrales (Golfech, Bugey, Saint-Alban, Blayais et Tricastin) allant du 15 juillet au 11 septembre. Il y a eu plusieurs vagues de décisions avec une surveillance renforcée du milieu aquatique. Par rapport à la période de dérogation en cumulé, il y a une durée d'utilisation de 24 jours :

- 9 pour Tricastin,
- 8 pour Bugey,
- 6 pour Golfech,
- 1 pour Saint-Alban.

Un premier bilan de la surveillance de l'environnement avait été demandé à EDF en octobre 2022, ce dernier a été discuté, critiqué, puis consolidé en mars 2023. Il n'a pas mis en évidence d'impact significatif entre l'amont et l'aval des installations.

L'ASN a également procédé à des inspections afin de vérifier à la fois que les décisions de dérogations thermiques étaient respectées, mais aussi pour observer la disposition « grand chaud ». Il faut notamment savoir que la canicule est susceptible d'avoir également un impact sur les centrales et sur la sûreté, puisqu'il faut que les matériels de secours (*les matériels électroniques, pompes ou générateurs électriques*) puissent fonctionner en cas de canicule. Pour ce faire, des dispositions particulières sont prises en cas de grand chaud (*exemple : climatisations ajoutées sur les installations*). **L'ASN a inspecté ces dispositions sur le site en 2022.**

Puisque la situation de 2022 était susceptible de se reproduire soit en 2023, soit plus tard, l'ASN a demandé à EDF de tirer le retour d'expérience de la situation de 2022 et d'anticiper d'éventuelles difficultés pour transmettre, d'ici fin mai 2023, des premiers éléments d'appréciation d'éventuelles demandes de dérogations thermiques pour les sites concernés.

Le sujet reste compliqué à prévoir, notamment parce que la météo est vue au mieux à 15 jours et la disponibilité de chaque réacteur est vue à quelques semaines. Il n'est pour le moment pas possible de dire si EDF va déposer des dossiers sur Saint-Alban ou pas, mais l'idée était d'initier un travail en amont sur un dossier à blanc qui ne sera peut-être jamais déposé, le but étant de consulter les services de l'État et d'informer le public en anticipation. Dans la région, trois sites pourraient potentiellement être concernés par des décisions exceptionnelles, il s'agit de Bugey, de Saint-Alban et de Tricastin.

La question se pose aussi pour les années futures sur la façon de travailler sur le changement climatique et sur la protection de l'environnement, ce questionnement fait également partie des axes de travail.

Enfin, dans le cadre de la poursuite de fonctionnement des réacteurs de 900MW, notamment à Bugey et à Tricastin, l'ASN a prescrit à EDF de mettre à jour l'étude globale sur la thermie du Rhône pour le 31 décembre 2023, l'échéance arrive bientôt et fera l'objet d'un point en CLI l'année prochaine.

**VISITES DECENNALES (CLAUDE GABELLE)**

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 15 sur 19

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

Mme Ariane PONT (*secrétariat de la CLI*) explique que M. Claude GABELLE participe au groupe de travail de l'ANCCLI sur les visites décennales. Comme Saint-Alban sera concerné en 2027 et 2028, il semblait intéressant de faire un point d'actualité sur le sujet en vue de communiquer des informations et précise qu'un représentant de la CLI siège au sein de ce comité.

M. Claude GABELLE (SFEN) précise qu'il s'agit d'un dialogue technique et qu'ils ne prennent pas de décisions. Participent à ce groupe de travail l'ANCCLI, les CLI, des élus, des associations, des experts ainsi que des syndicats. À l'occasion de ce dialogue, des sujets techniques sont abordés et sur l'année 2023, 3 réunions sont prévues :

- Une a déjà eu lieu le 30 mai durant laquelle ont été évoqués les objectifs et les enjeux de sûreté, les agressions d'origine externe, les enceintes de confinement et les accidents graves potentiels.
- Une autre réunion aura lieu le 30 juin, les membres aborderont des sujets sur les cuves des réacteurs, la maîtrise de la conformité du vieillissement des réacteurs et des accidents dans le domaine du dimensionnement et dans le domaine complémentaire.
- Enfin, la dernière réunion se tiendra le 3 octobre avec pour sujet l'impact sur les populations et sur l'environnement, les Facteurs Organisationnels et Humains (FOH) et les modifications et travaux associés au réexamen.

En plus des participants qu'il a précédemment mentionnés, M. GABELLE précise qu'EDF, l'IRSN et l'ASN participent aux débats. Ces réunions réunissent généralement une trentaine de participants.

**Questions/Réponses :**

**M. Michel ETIENNE (association « sauvons notre futur ») se demande si des comptes rendus sont associés à ces réunions.**

M. Claude GABELLE (SFEN) répond qu'un compte-rendu final sera rédigé. En effet, les sujets abordés à chaque réunion font naître parfois d'autres sujets.

Mme Ariane PONT ajoute que c'est un sujet que la CLI suivra avec attention. Un point d'information précis pourra être fait en CLI. C'est un sujet, notamment pour le retour d'expérience des réacteurs de 900 MW, il est donc évident que le secrétariat de la CLI tiendra les membres très régulièrement au courant des avancées du dossier. Elle rappelle que ce sujet est important d'une part parce que la CLI sera consultée sur le sujet, mais aussi parce que le sujet est primordial vis-à-vis de la vie du site. Elle termine en indiquant qu'il est fort probable que la CLI constitue un groupe de travail dédié (*NDLR : REX de la CLIGEET pour la poursuite du fonctionnement des réacteurs 1 & 2 au-delà de la 35<sup>ème</sup> année de fonctionnement, dont les dispositifs mis en place font l'objet d'une enquête publique*).

M. Claude GABELLE (SFEN) pointe que la finalité de ce dialogue est prévue pour la fin 2023, mais il se pourrait qu'il y ait une 4<sup>e</sup> réunion en décembre. Si tel était le cas, un retour pourrait être fait en CLI début 2024. Ces sujets sont connus puisque les 4<sup>èmes</sup> réexamens ont déjà eu lieu sur les réacteurs de 900 MW, des éléments sont donc déjà connus et le groupe de travail part de là pour améliorer encore les choses.

**M. Jean DUBOUIS (expert) souhaiterait savoir si des points saillants ressortent d'ores et déjà des 4<sup>èmes</sup> visites décennales des réacteurs de 900 MW. Selon lui, 10 seraient déjà terminées. De plus, il voudrait savoir s'il y a eu des modifications.**

M. Claude GABELLE (SFEN) répond par la positive. Sur les 900 MW, il y a déjà eu des modifications apportées (*NDLR : elles permettent d'atteindre les objectifs fixés par l'ASN pour que les réacteurs puissent fonctionner 10 années supplémentaires*). La question qui se pose c'est de savoir s'il faut les reconduire sur les réacteurs de 1300 MW telles qu'elles ont été apportées sur les 900MW, ou s'il faut encore les améliorer.

**QUESTIONS DIVERSES**

**M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) souhaiterait comprendre pourquoi la CLI a relayé une communication faite par l'IRSN sur la situation en Ukraine (vis-à-vis du barrage touché à**

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 16 sur 19

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

**côté de la centrale de Zaporijia). La situation de l'Ukraine ne date pas d'aujourd'hui, hélas, mais il se demande pourquoi cette communication a été faite à ce moment-là et voudrait comprendre pourquoi seule l'IRSN en est à l'initiative. En effet, la CRIIRAD a également fait une vingtaine de communications en ce sens depuis le début de la guerre en Ukraine. La CRIIRAD est membre de la CLI, alors que l'IRSN ne l'est pas, d'où son interrogation face à cette communication. Il se questionne quant à son utilité, sa raison et son timing. Il termine en soulignant tenir beaucoup à la neutralité des réunions de la CLI. Pour cette raison, il réitère sa demande à ce que ces réunions se tiennent dans les locaux de la mairie de Saint-Maurice. Selon lui, ces locaux seraient bien mieux adaptés. Il a questionné Mme PONT en ce sens qui lui a répondu que beaucoup de réunions se sont tenues ici même, sauf qu'il n'en a pas vraiment le souvenir et avoue préférer faire ces réunions à la mairie de Saint-Maurice.**

Mme Anne GERIN (Présidente de la CLI) répond qu'au-delà de la neutralité de l'accueil, se posent aussi des questions de disponibilité des salles, de conditions dans lesquelles il est possible de communiquer de façon optimale, des conditions d'enregistrement et de diffusion. Pour autant, même si cette salle est proche de l'installation du CNPE, la neutralité est garantie par la pluralité des questions qui sont posées et par le fait que tout le monde puisse être présent. Elle est personnellement élue d'une commune et sait que ce n'est pas toujours facile de trouver des salles disponibles, or celle-ci l'était aujourd'hui. Vis-à-vis de la question posée quant à la communication qui a été faite, elle explique qu'il a semblé pertinent au vu de l'actualité de pouvoir relayer cette information de façon très globale. Ce qu'il se passe actuellement en Ukraine est un sujet d'inquiétude pour la population, il est de fait apparu opportun de diffuser cette information le plus largement possible.

**M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) pointe qu'il s'est passé des choses bien plus graves depuis un an et demi et d'un seul coup, il a vu arriver cette communication, c'est ce qui l'interpelle. Il se dit choqué que ces choses plus graves qui se sont passées n'aient pas été communiquées au même titre.**

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) entend, mais rappelle que plusieurs communications ont été faites par la CLI sur le sujet, notamment quand il y a eu des bombardements proches de la centrale de Zaporijia. Il y a eu un arbitrage en bureau de la CLI il y a quelques années pour que le secrétariat de la CLI transmette les communiqués d'actualité de l'IRSN. Ainsi, quand un communiqué de ce type arrive, le secrétariat de la CLI le transfère aux membres de la CLI. Sur l'Ukraine, à chaque fois qu'il y a un communiqué de l'IRSN, le secrétariat en fait effectivement le transfert aux membres de la CLI, et ce, conformément à ce qui avait été décidé par les membres de la CLI.

**M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) voudrait savoir comment cette décision a-t-elle été prise.**

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) répond que cette question avait été posée en CLI dans le cadre d'une réunion plénière, après échange en bureau. Il avait été demandé aux membres de la CLI s'ils souhaitaient que les communiqués globaux de l'IRSN leur soient transmis et ils avaient répondu par l'affirmatif.

M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) ne s'en souvient pas.

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) suppose que M. DESBORDES n'était pas présent à cette réunion.

M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) souligne être souvent présent.

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) assure qu'il ne s'agit pas d'une initiative qui a été prise par le secrétariat de la CLI. De plus, il n'y a aucune volonté que seuls les communiqués globaux de l'IRSN soient transmis aux membres de la CLI, mais seuls les communiqués de l'IRSN parviennent au secrétariat, d'où cette publication.

M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) affirme que le secrétariat est également destinataire des communiqués de la CRIIRAD. Il aimerait de fait comprendre les critères de sélection du secrétariat pour transmettre les communications.

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) indique qu'il existe un principe de réalité. En effet, les membres de la CLI reçoivent énormément mails par jour, il est donc nécessaire de réduire au maximum le nombre de mails reçus aussi pour des questions de disponibilité d'esprit. Dans tous les cas, l'information est accessible. Elle entend les remarques et assure ne pas recevoir les

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 17 sur 19

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

communiqués de la CRIIRAD, mais réaffirme qu'il n'y a aucune volonté du secrétariat de ne transmettre que les communications de l'IRSN.

Mme Anne GERIN (Présidente de la CLI) explique aux membres que M. DESBORDES parle des communiqués qu'il porte au titre de la CRIIRAD et il y a aussi d'autres associations de type environnemental ou des organisations syndicales qui pourraient elles aussi avoir des communications. Elle propose de fait de transmettre à chacun des membres de la CLI l'ensemble des adresses des sites internet des différents intervenants, afin que tout le monde puisse aller chercher les informations qu'il jugera nécessaires.

M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) n'est pas d'accord. Il explique qu'il s'agit d'un dossier scientifique. L'IRSN est au même niveau que la CRIIRAD, sauf que la CRIIRAD est membre officiel. Si la parole est donnée aux scientifiques, il faut que ce soit au même niveau d'information scientifique et technique, à la fois pour certains membres de l'IRSN, mais aussi pour la CRIIRAD. Il l'avait rappelé lorsqu'ils avaient parlé des exercices de crise et il assure que tous les membres, la préfecture comprise, ont oublié qu'en cas d'accident nucléaire, il y aura aussi des experts indépendants présents sur le terrain qu'il faudra gérer. Pour cette raison, il aimerait que la CLI s'habitue à imaginer qu'il y a également des experts indépendants et que de fait, ils auront un rôle à jouer. Il voudrait que tout le monde puisse travailler ensemble, sa remarque ne vise pas à être contre l'IRSN.

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) pointe que si c'est fait pour la CRIIRAD, il faudra le faire pour tout le monde, ce qui voudra dire que tous les experts indépendants seront légitimes au même titre.

M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) souhaite dans ce cas savoir combien il y en a.

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) répond qu'il y a entre autres l'ACRO et la CRIIRAD.

M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) voudrait savoir si l'ACRO a également fait des communiqués sur l'Ukraine.

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) acquiesce.

M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) relève qu'il n'y en a eu qu'un seul.

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) comptabilise les 20 réalisés par la CRIIRAD, ceux de l'IRSN et celui de l'ACRO et souligne que cela fait beaucoup. Elle explique qu'il faut aussi déterminer quelle est l'information utile pour les membres de la CLI.

M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) réitère son désaccord. Il explique que la CRIIRAD a la particularité d'avoir une implantation locale, via une balise de mesure financée par les collectivités locales, dont le Département de l'Isère a souhaité se retirer, ce qu'il regrette amèrement. Ce sont des informations locales qui seront utiles aux membres de la CLI en cas d'incident.

Mme Anne GERIN (Présidente de la CLI) ne dit pas le contraire, mais le rôle de la CLI est aussi de relayer la capacité pour chacun des membres de la CLI et pour le public d'avoir accès à toutes ces informations, qu'elles émanent de l'ASN, de l'IRSN, de l'exploitant ou d'un expert. Elle assure que le secrétariat de la CLI a la capacité de donner des liens qui permettent à chacun d'avoir l'information. C'est un devoir de neutralité d'organiser des temps où il est possible de débattre, comme c'est le cas aujourd'hui, sur l'accès aux informations. Personne ne remet en cause l'action menée par M. DESBORDES qui est légitime.

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) rejoint cet avis.

M. Roland DESBORDES (CRIIRAD) entend, mais il trouve anormal qu'à l'occasion d'une CLI, l'expert local soit squeezé.

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) rappelle que la communication ne faisait pas état d'une situation locale, mais internationale sur laquelle M. DESBORDES a sa propre expertise et son avis en tant qu'expert. Elle répète que relayer l'accès au site de la CRIIRAD ou autre peut être une solution d'accès à l'information pour les personnes qui le souhaitent.

**M. Bernard AUTISSIER (REVENTIN-VAUGRIS) souligne que la mairie se demande quand aura lieu la prochaine campagne de distribution de pastill d'iode.**

Mme Anne GERIN (Présidente de la CLI) répond que cela arrive. Elle a assisté mi-mai au conseil d'administration de l'ANCCLI lors duquel elle pensait avoir l'information, mais cela ne fut pas le cas. Elle rappelle qu'à travers cette CLI, l'ensemble des élus s'était proposé d'être un relai pour diffuser l'information de la distribution des pastilles d'iode. Aujourd'hui, elle ne connaît pas encore la date ni les éléments relatifs à cette campagne de distribution.

Pour rappel, l'iode est fabriqué par la pharmacie centrale des armées. De plus, l'iode est toujours considéré comme un médicament, la loi en France ne permettant pas la distribution de médicament

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 18 sur 19

**Département de l'Isère**  
**Direction de la performance et de la modernisation du service au public**

en dehors de la filière pharmaceutique, la distribution sera faite auprès des officines de pharmacie. Dès lors que les dates seront connues, il faudra moduler la façon dont la population sera informée.

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) ajoute que, par rapport au souhait émis d'expérimenter potentiellement une distribution innovante des bons de retrait des comprimés, elle a interpellé les services de la préfecture de l'Isère en ce sens, mais elle n'a eu aucune réponse. Selon elle, la réponse n'est pas encore connue parce que le niveau national est en train de caler la campagne dans sa globalité. De fait, le chargé de mission de la préfecture l'a invitée à interpellier la Mission d'Appui au Risque Nucléaire (MARN) à cet égard, ce qu'elle a fait la semaine dernière. Elle a alors fait part de ce souhait de la CLI de Saint-Alban d'expérimenter potentiellement une manière différente de distribution des bons de retrait. Elle demeure dans l'attente d'un retour. Les perspectives visaient à procéder à une distribution à l'automne.

Mme Anne GERIN (Présidente de la CLI) suppose que la réponse interviendra vers le 15 août.

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) termine en précisant que dès que l'information et les modalités seront connues, elles seront transmises rapidement aux membres de la CLI.

***M. Gérard PERROTIN (IRMa) souhaiterait discuter de la campagne de sensibilité aux risques intitulée « les bons réflexes » qui a lieu tous les 5 ans dans la région Auvergne-Rhône Alpes. Le sujet du nucléaire en fait désormais partie et pour faire évoluer la sensibilité au niveau du public, il pense qu'il serait intéressant que la CLI rappelle l'existence de cette campagne qui est très importante pour les collectivités et pour connaître les bons réflexes. Il pointe que les comprimés d'iode sont un sujet qui fait également partie de cette campagne. Tous les 5 ans, l'IRMa essaye de faire comprendre l'importance de cette campagne, il serait donc bénéfique que la CLI puisse elle aussi la mettre en exergue et la relayer.***

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) indique que c'est d'autant plus intéressant, car la CLI est pour la première fois associée à la préparation de cette campagne. De fait, la CLI participe au comité de pilotage, ainsi qu'au groupe de travail communication. La CLI a prévu de faire un 2 pages en grand format dans la lettre de la CLI pour justement rappeler tous ces éléments. Il aurait été préférable que cette campagne se déroule à l'automne, la distribution d'iode se faisant au même moment, cela aurait vraiment pris du sens, mais pour le moment, ce ne serait pas le cas. Le fait que les CLI de l'Isère soient pour la première fois associées à cette campagne est pertinent.

M. Gérard PERROTIN (IRMa) ajoute que d'autres actions vont être entreprises notamment avec l'association « l'espoir fait vivre » de Grenoble.

Mme Ariane PONT (secrétariat de la CLI) essaiera de mixer tous ces éléments avec la semaine de la résilience pour donner plus d'échos et plus de cohérence aux thématiques de la résilience et de la prévention des risques.

Le Dr CAUSSE rappelle, pour mémoire, que l'iode est stable et n'a pas de date de péremption.

**L'ordre du jour ainsi que les questions étant épuisés, la Présidente de la CLI remercie les participants et clôture la séance.**

**La Présidente de la CLI**

  
**Anne GERIN**

Créé le 13 juin 2023	Créé par DNUC	Version 1.0
Direction de la performance et la modernisation du service au public	CR plénière publique CLI du site de Saint-Alban 13 juin 2023	Page 19 sur 19